

## **La Confédération Nationale du Crédit Mutuel tente un passage en force pour entraver le processus d'indépendance d'Arkéa**

*Brest, le 20 avril 2018* – Deux jours après l'annonce du résultat sans appel des votes de ses caisses locales en faveur de l'indépendance du groupe Arkéa, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel tente d'entraver la mise en œuvre du processus d'indépendance en s'octroyant des pouvoirs de sanctions exorbitants. Le groupe Arkéa prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le choix des caisses locales.

Le 18 avril dernier, à l'issue du processus de consultation engagé par ses caisses locales et de la tenue des conseils d'administration des fédérations, le groupe Arkéa annonçait un très large plébiscite en faveur de son indépendance, porté par 94.5 % des 307 caisses locales s'étant exprimées, et par la mobilisation massive de 2 876 administrateurs.

Dans un courrier en date du 19 avril, Jean-Pierre Denis et Ronan Le Moal, Président et Directeur général du Groupe Arkéa, invitaient les dirigeants de la Confédération à ce que la mise en œuvre de cette indépendance se déroule dans la sérénité et avec le concours constructif de toutes les parties.

**Dans ce contexte, la réponse de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ne s'est pas fait attendre, sous la forme à nouveau d'un double discours, tenu à l'occasion d'un conseil d'administration exceptionnel qui s'est tenu ce jour :**

- La modification cosmétique de l'article des statuts de la CNCM portant sur son « Objet », ayant pour seul objectif de nier la réforme centralisatrice en cours ;
- Un vrai franchissement de seuil - volontairement occulté dans leur communication - en proposant l'octroi de pouvoirs répressifs discrétionnaires visant en réalité à entraver le processus d'indépendance du groupe Arkéa. Parmi les résolutions présentées ce jour, en vue d'une assemblée générale exceptionnelle convoquée le 16 mai, figure en effet la possibilité d'un retrait de confiance ou d'agrément du Président et de certains dirigeants à titre de « mesure de régulation ». Autrement dit, en dehors de toute procédure de sanction et de façon purement discrétionnaire, la CNCM pourrait priver le groupe Arkéa notamment de son président et de ses dirigeants.

En voulant s'arroger de tels pouvoirs, la CNCM démontre une nouvelle fois sa volonté par tous les moyens de prendre le contrôle du groupe Arkéa, au mépris du choix clairement exprimé par une très large majorité de ses administrateurs en faveur de son indépendance.

Cette décision qui sera soumise à l'assemblée générale extraordinaire de la CNCM convoquée le 16 mai est en contradiction totale avec les principes coopératifs et la prétendue volonté de la CNCM de trouver une issue apaisée et partagée à la situation actuelle.

Dans ce contexte, le groupe Arkéa prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la mise en œuvre opérationnelle de l'indépendance souhaitée par les caisses locales qui se sont prononcées massivement pour l'indépendance de notre groupe. Ces mesures seront discutées lors de son prochain conseil d'administration qui se tiendra le 24 avril prochain.

#### **A propos du Crédit Mutuel Arkéa**

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Avec quelque 10 000 salariés, 3 500 administrateurs, 4,2 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et plus de 128 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations sur [www.arkea.com](http://www.arkea.com) / [@cmarkea](https://twitter.com/cmarkea)